

Mesures fiscales du budget fédéral 2019

Le 19 mars 2019

Mesures fiscales proposées dans le budget de 2019 : soutien aux compétences et à l'accession à la propriété

Le 19 mars 2019, le ministre des Finances du Canada, Bill Morneau, a déposé son quatrième budget, qui est aussi le dernier préparé par le gouvernement dans le cadre de son mandat actuel. Dans ce budget, le gouvernement prévoit un déficit de 14,9 milliards de dollars en 2018-2019, soit environ 3 milliards de dollars de moins que ce qui était annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne. Le déficit devrait se creuser à 19,8 milliards de dollars en 2019-2020, puis reculer à 9,8 milliards en 2023-2024.

Le gouvernement du Canada ne modifie pas les taux d'imposition des particuliers et des sociétés, ni les impôts indirects. Il n'annonce pas non plus de révision exhaustive en vue d'améliorer le système fiscal actuel. Nombre de mesures fiscales proposées dans ce budget viennent appuyer son orientation générale, axée sur l'acquisition de compétences, l'accession à la propriété et le soutien de la recherche et du développement.

Nous résumons ci-après certaines grandes modifications fiscales annoncées aujourd'hui, qui entrent en vigueur à différentes dates.

Appui à la formation axée sur les compétences

Crédit canadien pour la formation – Dans le budget de 2019, le gouvernement instaure deux grandes mesures pour aider les travailleurs canadiens à perfectionner leurs compétences :

- un nouveau crédit non imposable, le Crédit canadien pour la formation, qui aidera les travailleurs admissibles âgés de 25 à 64 ans à accumuler un solde de crédits de 250 \$ par année, jusqu'à une limite cumulative à vie de 5 000 \$, qu'ils pourront utiliser pour payer la moitié des frais de formation;
- une nouvelle prestation de soutien à la formation d'assurance-emploi, qui apportera une aide au revenu lorsqu'une personne devra s'absenter du travail pour suivre une formation axée sur les compétences.

Appui à l'accession à la propriété

Régime d'accession à la propriété (RAP) – Dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'augmenter à 35 000 \$ (par rapport à 25 000 \$) le montant maximal que les acheteurs d'une première habitation peuvent retirer de leur régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire une maison au titre du RAP. L'admissibilité au RAP est également élargie pour aider les Canadiennes et Canadiens à demeurer propriétaires après l'échec de leur mariage ou de leur union de fait.

Changement d'usage pour les immeubles résidentiels à logements multiples – Dans le budget, le gouvernement propose d'accorder le traitement fiscal préférentiel des gains en capital qui s'applique actuellement aux immeubles résidentiels à logement unique aux propriétaires d'immeubles résidentiels à logements multiples lorsqu'ils convertissent une partie de l'immeuble locatif en immeuble résidentiel (ou vice versa).

Appui à la recherche et au développement

Recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) – Dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'améliorer l'appui aux petites et moyennes entreprises, qui ont actuellement droit au crédit d'impôt majoré pour la RS&DE, au taux de 35 % (alors que le taux ordinaire s'établit à 15 %). Le seuil de revenu à respecter pour être admissible au crédit bonifié sera éliminé, ce qui aidera les petites et moyennes entreprises en croissance en leur offrant une meilleure prévisibilité de l'élimination progressive du crédit majoré de 35 %. Ces entreprises n'auront plus à abaisser leur revenu imposable à 500 000 \$, en ayant recours à des primes, aux fins de la RS&DE. (Le seuil de capital de 10 millions de dollars à respecter pour être admissible au crédit bonifié s'appliquera toujours.)

Appui au journalisme canadien

Le gouvernement a annoncé son intention de venir en aide au journalisme canadien dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. Dans le budget de 2019, il s'engage à :

- permettre aux organisations journalistiques de s'enregistrer en tant que donataires reconnus pour les dons de bienfaisance;
- instaurer un crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre à l'intention des organisations journalistiques admissibles;
- introduire un crédit d'impôt non remboursable pour les abonnements aux médias d'information numériques canadiens.

Le gouvernement formera un groupe indépendant qui recommandera des critères d'admissibilité à ces mesures.

Options d'achat d'actions des employés

Déduction pour option d'achat d'actions des employés – Dans le budget de 2019, le gouvernement annonce son intention de limiter le recours au régime d'imposition actuel des options d'achat d'actions des employés afin de rendre ce régime plus juste et équitable pour les Canadiens, tout en veillant à ce que les entreprises en démarrage et les entreprises canadiennes émergentes qui créent des emplois puissent continuer de croître et de prendre de l'expansion.

Ainsi, le gouvernement compte appliquer un plafond annuel de 200 000 dollars pour les options d'achat d'actions des employés (selon la juste valeur marchande des actions sous-jacentes), à l'égard des employés de grandes entreprises matures et bien établies. Pour les entreprises en démarrage et les entreprises canadiennes en croissance rapide, les avantages des options d'achat d'actions des employés ne seront pas plafonnés. Le gouvernement compte publier de plus amples renseignements sur cette mesure avant l'été 2019.

Améliorer l'administration du système fiscal

Services offerts par l'Agence du revenu du Canada (ARC) – Au terme d'un examen de son modèle de services, l'ARC réaffectera des ressources à l'interne pour :

- améliorer les services numériques en avisant rapidement les Canadiens de l'avancement de leur dossier et en leur permettant de voir en ligne les progrès accomplis;
- résoudre plus rapidement les oppositions des contribuables;
- étoffer la prestation de services offerts par des agents de liaison de l'ARC en ajoutant des vérificateurs qui aideront les nouvelles entreprises non constituées en personne morale à comprendre leurs obligations fiscales et en étendant ces services aux entreprises constituées en personne morale.

Par ailleurs, l'ARC recevra 50 millions de dollars sur cinq ans afin de :

- réduire le délai de traitement des redressements de déclarations de revenus T1 après la production des déclarations en embauchant d'autres employés pour effectuer ce travail;
- rendre permanent son programme pilote destiné à offrir une ligne exclusive de soutien téléphonique pour répondre aux questions des fournisseurs de services fiscaux.

Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) – À compter de 2019-2020, l'ARC se verra octroyer 4 millions de dollars sur deux ans à l'amélioration de l'accès à l'ACT grâce à des activités de sensibilisation ciblées. Ces activités consisteront notamment à mieux faire connaître la disposition de paiement anticipé de l'ACT, à laquelle peu de prestataires ont recours, et qui permet de recevoir jusqu'à quatre paiements anticipés au cours d'une année (jusqu'à concurrence de la moitié du montant estimatif de l'ACT auquel les prestataires ont droit pour l'année).

Améliorer l'observation des règles fiscales

Respect des règles fiscales dans le secteur immobilier – Dans le budget de 2019, le gouvernement propose de fournir à l'ARC 50 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer sa capacité de repérer des opérations immobilières complexes pour lesquelles les parties n'ont pas acquitté les taxes requises. L'ARC créera quatre nouvelles équipes affectées à la vérification immobilière résidentielle et commerciale dans les régions à risque élevé, notamment en Colombie-Britannique et en Ontario.

Amélioration de l'observation des règles fiscales – Les mesures visant à améliorer l'observation des règles fiscales au Canada englobent celles-ci :

- Élargir la responsabilité solidaire en vertu des règles empêchant l'exploitation d'une entreprise par l'entremise d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) afin qu'elle aille au-delà des institutions financières (agissant à titre de fiduciaires) et s'applique également aux titulaires de CELI
- Empêcher le recours à certains mécanismes permettant de reporter l'impôt de façon inappropriée ou de convertir le revenu ordinaire en gains en capital, imposés à un taux plus faible (au moyen de fiducies de fonds commun de placement, d'opérations sur instruments dérivés et de régimes de retraite individuels)

Dans le budget de 2019, le gouvernement s'engage à investir 150,8 millions de dollars pour aider l'ARC à renforcer ses activités de lutte contre l'inobservation dans le secteur de l'économie numérique, d'examen de la qualité des données et de lutte contre l'inobservation à l'étranger. Également au chapitre de la fiscalité internationale, le budget prévoit l'adoption de mesures précises visant les prix de transfert, les opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées et les mécanismes de prêt d'actions transfrontaliers.

Autres mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

Parmi les autres mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers annoncées dans le budget de 2019, mentionnons :

- l'élargissement des règles fiscales afin que certains régimes enregistrés admettent de nouveaux types de rentes;
- la modification des règles visant les régimes enregistrés d'épargne-invalidité afin de mieux protéger les économies à long terme des personnes handicapées.

Autres mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

Au nombre des autres mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés annoncées dans le budget de 2019, on compte celles-ci :

- Favoriser l'adoption par les entreprises de véhicules zéro émission en rendant ceux-ci admissibles à une déduction fiscale complète l'année de leur mise en service
- Poursuivre les communications avec les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires d'autres entreprises en vue d'élaborer des propositions visant à mieux prendre en compte les transferts intergénérationnels d'entreprises sur le plan fiscal tout en protégeant l'intégrité et l'équité du système fiscal
- Élargir l'allègement des règles fiscales conçues pour empêcher la multiplication de la déduction pour les petites entreprises accordé aux sociétés privées sous contrôle canadien exploitant une entreprise agricole ou de pêche pour qu'il s'applique également à la vente de produits agricoles et de prises de pêche à toute société sans lien de dépendance

À propos de CPA Canada

Forte de plus de 210 000 membres au Canada et à l'étranger, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est l'une des organisations comptables nationales les plus importantes au monde. Au pays, elle collabore avec les ordres provinciaux et territoriaux qui encadrent la profession de CPA. À l'étranger, elle travaille conjointement avec l'International Federation of Accountants et la Global Accounting Alliance pour renforcer la profession comptable partout dans le monde. Respectée dans les domaines des affaires et de l'enseignement de même que dans la fonction publique et le secteur des organismes sans but lucratif, CPA Canada prône la croissance économique durable et le développement social. Résultat de l'unification des trois organisations comptables d'origine, elle se voue, depuis maintenant cinq ans, à servir la profession, à défendre l'intérêt public et à soutenir l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification. CPA Canada élabore des programmes de formation ainsi que des documents de réflexion et de recherche de pointe visant à doter ses membres des ressources nécessaires pour favoriser le succès et façonner l'avenir. cpacanada.ca